



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
21/12/2021

Dossier complet le :
21/12/2021

N° d'enregistrement :
2021-0304

1. Intitulé du projet

Construction d'un magasin ALDI MARCHE à Proville, 136 route de Marcoing

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

IMMALDI et COMPAGNIE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Caudrillier Luigi

RCS / SIRET

3 7 8 5 6 8 6 3 8 0 0 0 4 3

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39 -a)	39 -a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R. * 420-1 du même code supérieure ou égale à 10 000 m ² ; 41 -a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus (80 places sont prévues au programme)
41 -a)	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend:

- la construction d'un nouveau magasin Aldi Marché
- la construction de zone de stationnement
- l'aménagement d'un espace convoyeur
- l'aménagement d'une rampe de livraison sur la partie nord-est du bâtiment
- Création d'une entrée/sortie route de Marcoing

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de proposer une offre récente, moderne, adaptée aux modèles de consommation actuelle. Le projet prend place au cœur d'une zone commerciale déjà ancrés sur le territoire. Il permettra de créer une continuité urbaine et de requalifier le site de l'ancien restaurant et du dépôt peu qualitatif situé sur l'arrière.

L'objectif étant également de mettre en place une offre commerciale sur le secteur de Proville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est aujourd'hui en partie voué à l'agriculture (prairie) et en partie viabilisé et construit (ancien restaurant et dépôt). Le projet prévoit la démolition complète des bâtiments existants (hangar, restaurant), puis la construction du magasin Aldi marché, d'un espace de stationnement et des aménagements paysagers adjacents.

En phase travaux des perturbations liées au trafic des engins de chantier peuvent être rencontrées sur la route de Marcoing, ainsi que quelques nuisances sonores pour les riverains pendant les heures d'ouverture du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'accès au nouveau magasin Aldi se fera Route de Marcoing

Le projet sera composé :

- d'un espace de vente dont un SAS d'entrée et de sortie et une zone après caisse : 1036,10 m²
- Un espace de réserve de 330.5 m²
- Un bureau de 14.55 m²
- Différents locaux : sociaux, technique, pain et chauffage mezzanine pour une surface de 93.76 m²
- Des vestiaires et sanitaire - 16.3m²
- L'aire de stationnement sera composée de 80 places de parking dont 2 PMR

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire valant démolition

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface cadastrale	11 558 m ²
- Emprise au sol magasin	1829 m ²
- Surface plancher	1572.4 m ²
- Surface de vente	952.15 m ²
- Espace végétalisé	5720 m ²
- Parking	80 dont 2 PMR soit 2575.9m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

136 Route de Marcoing
59 267 PROVILLE

Cadastre :

000 U 604 : 4 834 m²
000 U 602 : 3 306 m²
000 U 1451 : 2 920 m²
000 U 603 : 498 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 03° 22' 13" 14 Lat. 50° 15' 41" 67

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche est localisée à 2 km à l'Ouest, il s'agit de la ZNIEFF " Marais de Cambrai et Bois Chenu" La ZNIEFF de type 2 la plus proche est située à 2.36 km au nord-est, il s'agit de la ZNIEFF "Aérodrome de Niergnies"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope la plus de proche est situé à 50 km au sud-est de la zone d'étude il s'agit de l'APPB "Massif forestier de la Lanrière"
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcs naturels régionaux les plus proches sont localisés à 20 km au Sud "Scarpe - Escaut" et 23 km à l'Est "Avesnois" La réserve naturelle nationale la plus proche se situe à 34.5 km au Sud de la zone d'étude il s'agit du "Marais D'Isle" Les réserves naturelles régionales les plus proches sont à 1.8 km à l'Ouest "Escaut rivière" Une réserve biologique "Mare à Goriaux" se trouve à 29 km au nord de la zone d'étude.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans un secteur affecté par le bruit. La route de Marcoing est classée en catégorie 3.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe en dehors des zones à dominante humide du SDAGE.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites BASIAS les plus proches sont les suivants: - NPC 5913032 : "CAMBRAI poids lourds SA (248m) - NPC 5913061: "Garage Automobile Cambrésienne SA" (206m)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site se situe dans le périmètre éloigné de protection du captage d'eau potable situé au nord de Provville, en limite communale avec Cambrai. Le projet respect la réglementation applicable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont les suivants: - zone de protection spéciale "Vallée de la Scarpe et de l'Escault" située à 25 km au nord - zone spéciale de conservation : "Forêts de Mormal et de Bois l'Evêque, Bois de la Lanière et Plaine alluviale de la Sambre" située à 30 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà occupé par une habitations. Le projet d'activité commercial engendrera peu de consommation d'eau supplémentaire, excepté les eaux liées à un usage sanitaire.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera végétalisé sur une surface de 5 720m ² , et le projet suivra les recommandation du PLU qui impose que les plantations existantes doivent être maintenues ou remplacées par des plantations en quantité équivalente.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont éloignés du projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type 1 et 2 sont éloignés du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espace agricole, de 4 600 m ² sur une parcelle de 11 558 m ² .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Proville est concernée par le risque de crue pluviale. Une partie des terrains de l'opération sont d'ores et déjà imperméabilisés, aucun évènement n'a été répertorié sur le site. Le risque sismique y est modéré et le risque retrait gonflement d'argile y est faible. Le risque mouvement de terrain est fort sur une partie du terrain ainsi que la présence de cavités à proximité.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est déjà occupé par un parc d'activités , le trafic supplémentaire attendu par la construction de l'Aldi marché reste négligeable au vu du trafic actuel sur site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet de construction d'un magasin Aldi marché n'engendrera pas de bruits supplémentaires autres que celui existant sur le site aujourd'hui et lié principalement au trafic sur la route de Marcoing. Le site est concerné par le bruit lié à la présence de la Route de Marcoing classée catégorie 3 des voies bruyantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit en secteur urbanisé soumis à de nombreuses émissions lumineuses.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une pollution ponctuelle relative à la circulation des engins de chantier est possible au cours des travaux. Elle peut être négligée au vue du contexte et de la circulation actuelle. A terme, seuls des rejets liés à la circulation automobiles sont attendus.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées seront rejetées dans le réseau existant dans le respect de la réglementation en vigueur. Concernant les eaux pluviales, les eaux l'infiltration est recherchée en priorité, elle sera confirmée par des essais de perméabilité.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets générés par ce type d'activité sont classiques, cartons, plastiques, DND, déchets carnés et éventuellement DD.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans un périmètre AVAP.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui une partie du projet est actuellement en zone de prairie

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La construction de l'Aldi marché se fait en partie sur des terrains urbanisés avec la présence d'un ancien restaurant et d'un site de dépôt, l'autre partie est une prairie. Afin de répondre aux exigences du PLU, et de s'intégrer dans son environnement, le projet prévoit un espace végétalisé de 5720 m².

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'annexe 7

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7: Auto-évaluation

9. Engagement et signature


Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

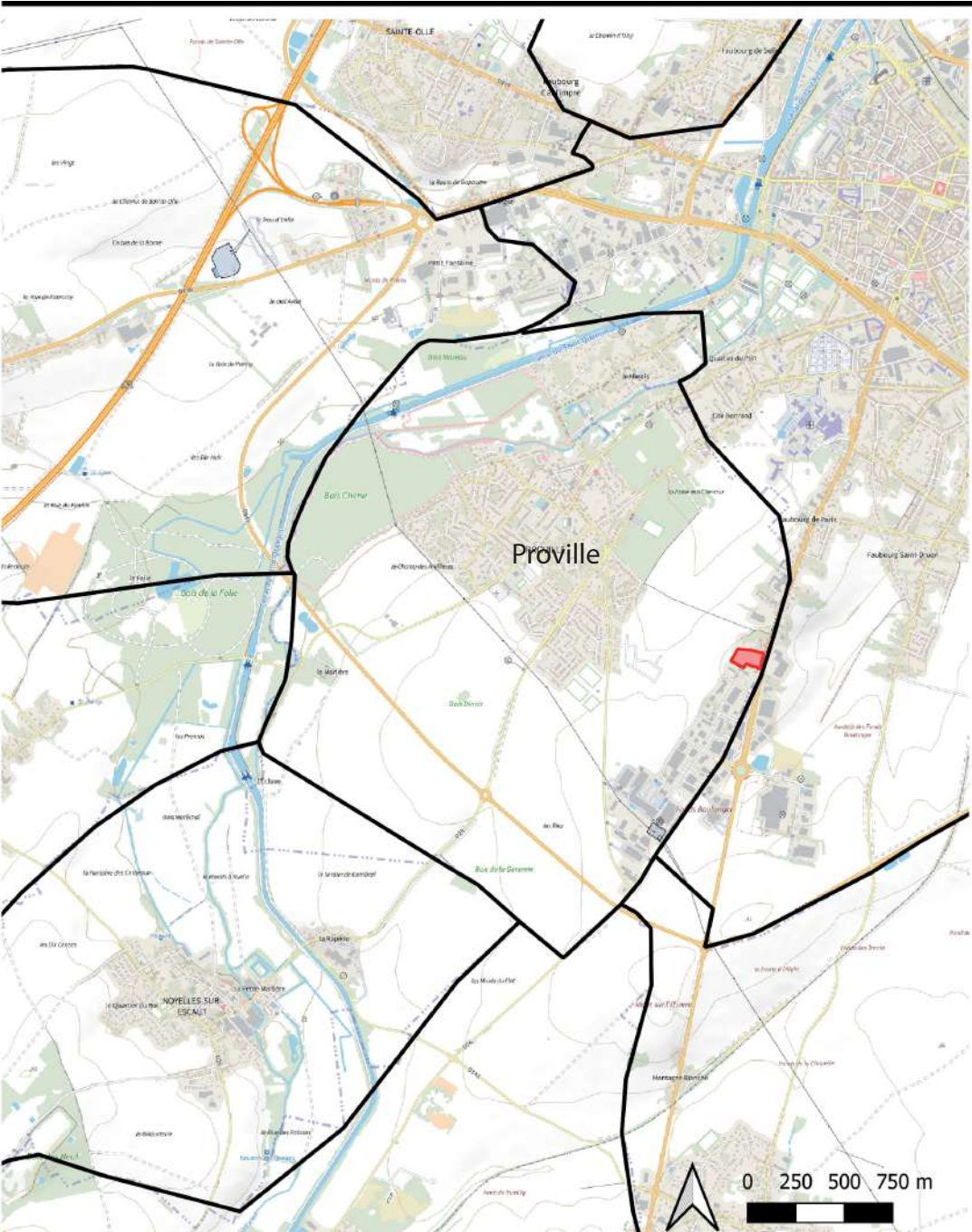


Fait à CUINCY

le, 4 novembre 2021

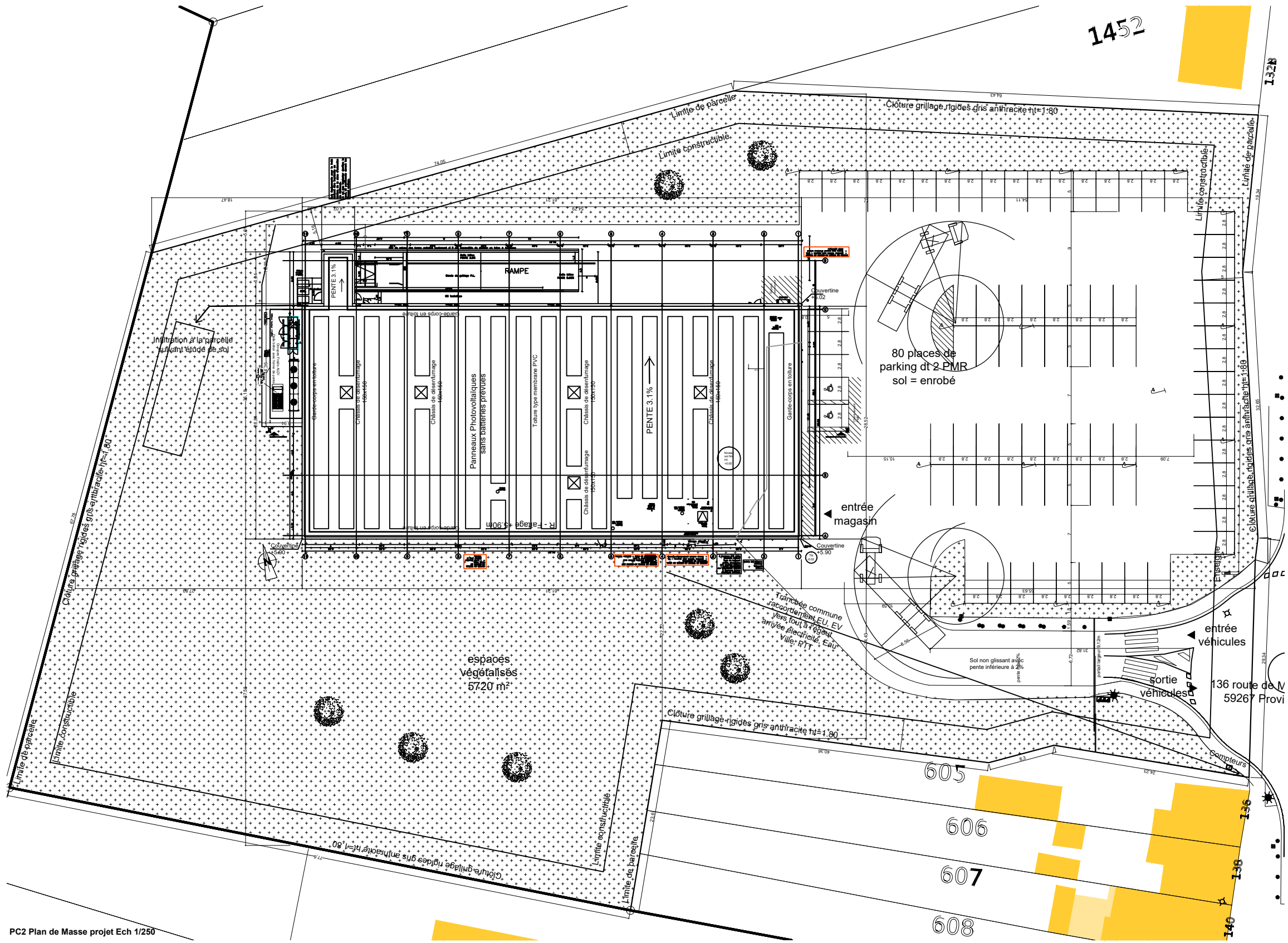
Signature


IMMABLET COMPAGNIE SAS
PARC D'ACTIVITE DE LA GOELE
13 RUE CLEMENT ADER
CS 20573
77234 DAMMARTIN EN GOELE CEDEX
SAS au capital de 100 000 000,00 €
RCS NEAUX B 378 556 638
SIRET: 378 556 638 00043 - APE 6620 B

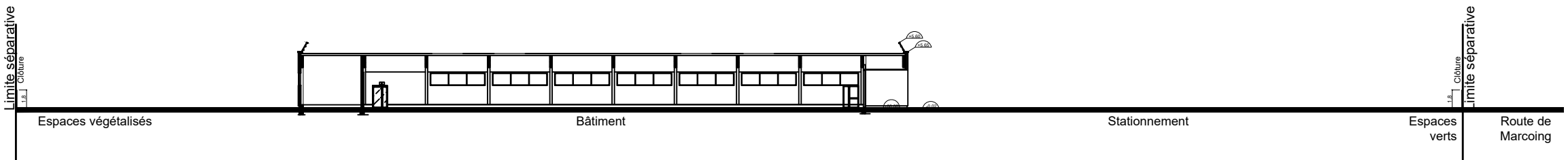




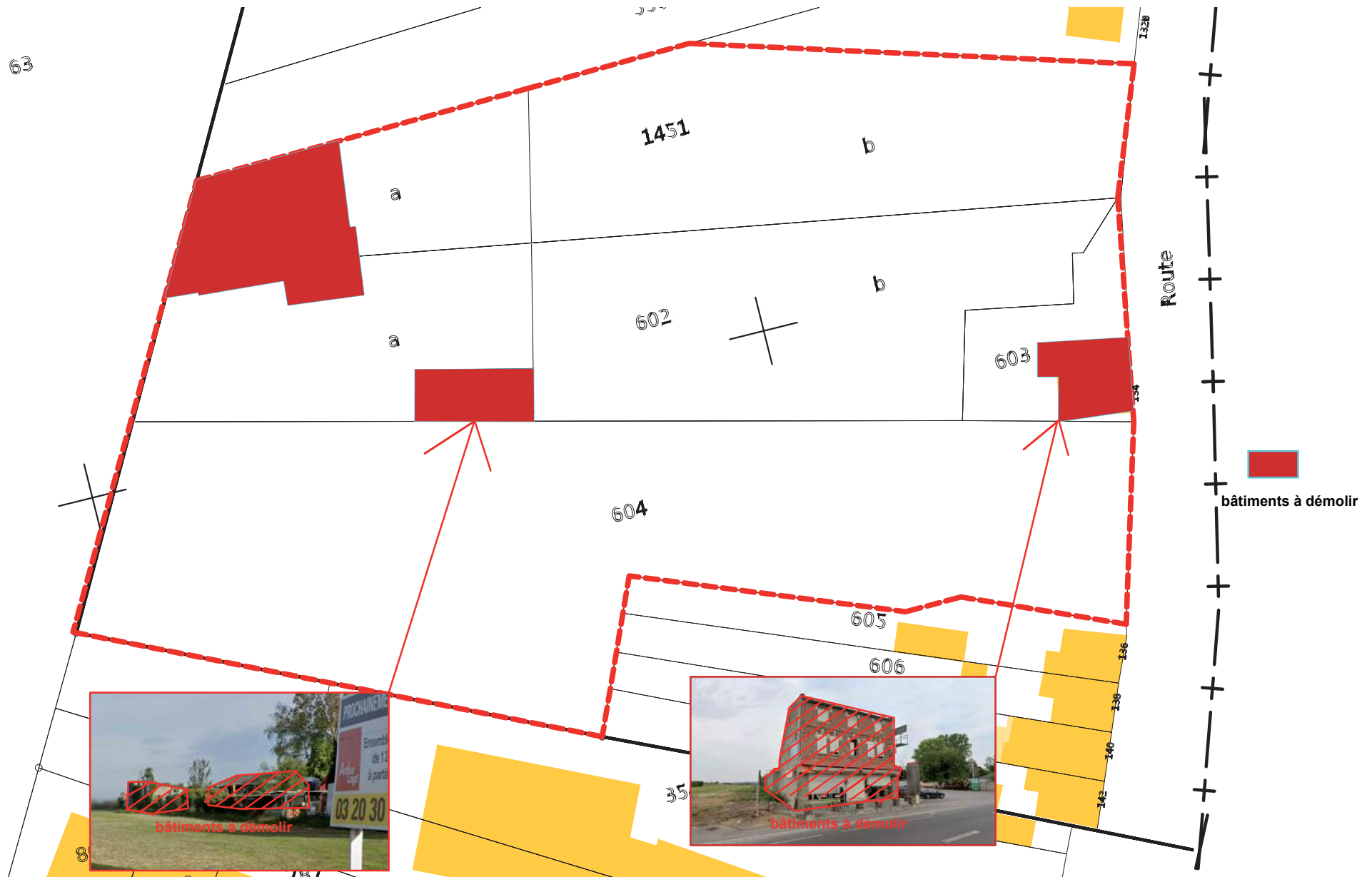
VERDI



PC2 Plan de Masse projet Ech 1/250



PC3 Coupe de principe AA' sur le projet Ech 1/250



Plan masse et photographies démolition

Projet: Construction d'un Aldi Marché à PROVILLE | PC | A1 A2 Plan Masse Photographie
Mait.d'ouvrage: IMMALDI | **Date:** 21/09/2021 | **N°** 1022 | **Echelle:** 1/500 ème
 Pascaline Mianny - Antoine Payen - pmianny@oblikarchitectes.fr - tel: 03.20.10.05.61





Légende :

-  Zone d'activités
-  Habitations
-  Zone agricole
-  Site d'étude

ANNEXE 7 : EVALUATION FACULTATIVE

Le projet concerne la démolition de trois bâtis et la construction d'un magasin Aldi marché, 136 route de Marcoing sur la commune de Proville. Ce nouveau magasin aura pour vocation de répondre aux besoins et attentes de la clientèle, en proposant une nouvelle offre de magasin récent, plus grand, correspondant aux attentes actuelles. Il se composera :

- d'un espace de stationnement,
- de plus de 5700m² d'espace paysager ;
- d'une rampe de livraison sur le côté du magasin.

Au regard du contexte décrit dans le cerfa du cas par cas et des éléments présentés ci-après, une étude d'impact ne semble pas nécessaire. Le projet s'intègre dans son environnement urbain, il vient assurer une continuité urbaine qualitative et remplacer un ancien bar/restaurant et un dépôt d'encombrants et matériaux. Le projet a pris en compte les différentes contraintes du site, aussi bien techniques qu'environnementales.

LOCALISATION DU SITE

Le site se situe à l'Est de la commune, dans la zone commerciale. Situé sur la route Marcoing, le site est occupé par un ancien restaurant aujourd'hui fermé, un parking, et d'une zone agricole, à l'Est de la parcelle des baraquements et un hangar accueillent des dépôts en tout genre. Cet espace hétérogène fait partie de la zone commerciale au sud.

Le projet englobe 4 parcelles cadastrales pour une surface cadastrale totale de 11 558 m².

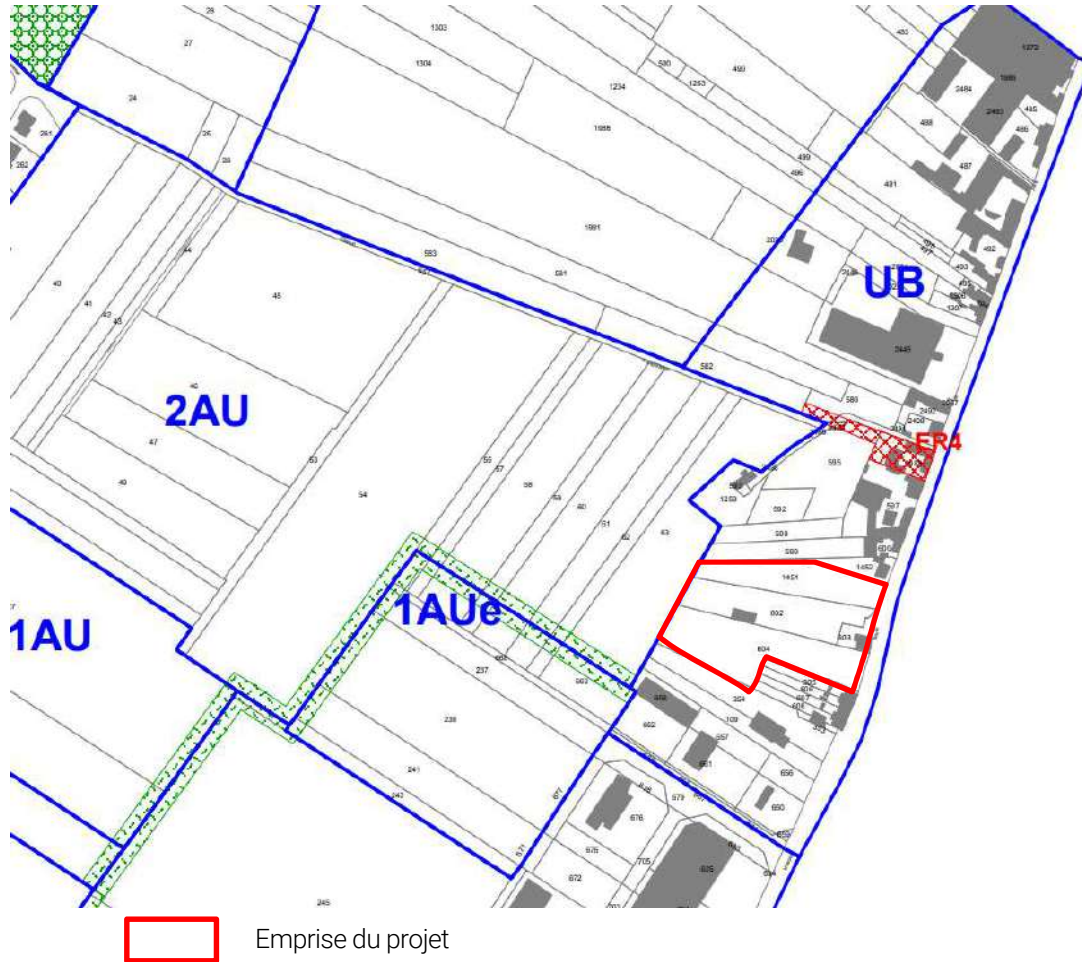


CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le projet se situe en zone UB du PLU de Proville approuvé le 2 Avril 2013.

« La zone UB est affectée principalement à l'habitation, ainsi qu'aux établissements et services qui en sont le complément habituel. » Le magasin Aldi marché reste un commerce de proximité de faible emprise, compatible avec le caractère urbain de la zone.

Le projet respecte les différentes règles du règlement de PLU, notamment concernant l'implantation, la hauteur, les accès, les stationnements (80 places dont 2 PMR, surface de 2579.9 m² soit 22.28 % de la surface parcellaire) et les espaces végétalisés (5720 m² soit 49.4 % de la surface parcellaire). L'emprise au sol du bâtiment est de 1829 m² soit 15.8 % de la surface parcellaire.

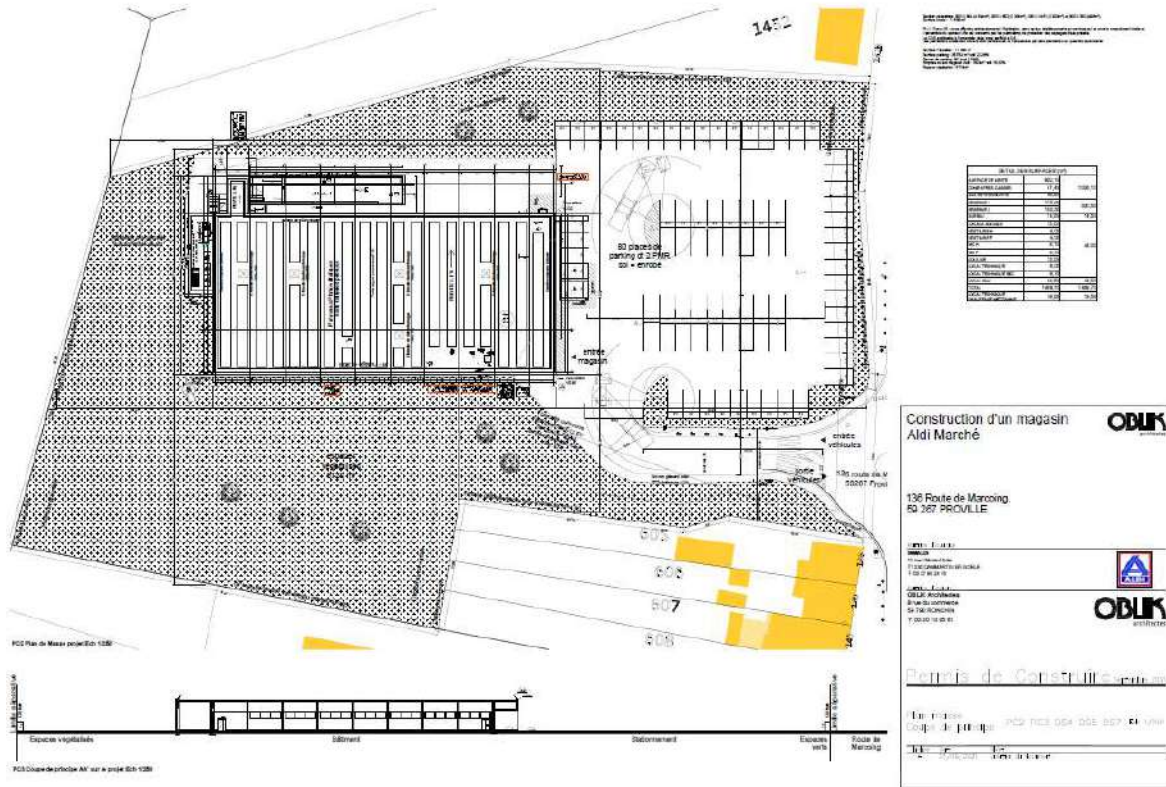


LE PROJET

Le projet consiste en la démolition de trois bâtis et la construction d'un magasin Aldi Marché. Ses travaux permettront d'implanter un magasin de proximité sur le territoire de Proville. L'aménagement simultané de l'ensemble, bâtiment et espace libre, apporte une plus-value esthétique à l'opération.

Le parking permet d'accueillir 80 places de stationnement dont 2 places accessibles aux personnes à mobilité réduite

PLAN MASSE DU PROJET



INSERTIONS – VUE ACTUELLE/VUE PROJET



STATIONNEMENT, ACCESSIBILITE ET MODES ALTERNATIFS DE TRANSPORTS

Le stationnement sera organisé de façon à améliorer les circulations et la lisibilité du site pour la clientèle. Le magasin Aldi comptera 80 places dont 2 places PMR.

Les espaces livraisons et convoyeurs sont clairement identifiés et se situent au nord du magasin. L'entrée/sortie route de Marcoing est créée.

Le site bénéficie d'un arrêt de transport en commun à 250 m au Nord, l'arrêt Raymond Gernez, desservi par 1 ligne du réseau TUC :

- Ligne 4 (ligne essentielle) Cambrai station de bus/zone commerciale

RISQUES

La ville de Proville n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques. Elle est cependant concernée par des risques de cavité souterraine et mouvement de terrain. Aujourd'hui on recense 2 effondrements à proximité immédiate du site, ce risque sera pris en compte et prendra en compte les préconisations du rapport de sondage de sol à venir.

CAPTAGE D'EAU POTABLE

Le site est concerné par le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable de Proville situé plus au nord-ouest du territoire communal. Actuellement une partie du site est occupé par une zone de dépôt d'encombrants et de matériaux diverses, par conséquent l'eau ruisselle et s'infiltré sur la parcelle sans aucune protection ni traitement préalable. Le projet de par son système de gestion des eaux prend en compte cet aspect, en gérant les eaux de ruissellement. L'infiltration des eaux pluviales sera en priorité recherchée, des essais de perméabilité permettront de conforter ou non l'infiltration.



Contour de la zone de décharge, zone polluante pour le captage d'eau potable

ECONOMIE / EMPLOI

Le projet de construction, outre le fait de proposer une offre commerciale nouvelle et de qualité va également permettre de conforter l'activité existante sur le secteur et ainsi générer des emplois. La phase de chantier sera également source d'emplois pour les entreprises du secteur.

BIODIVERSITE

Le projet prévoit de végétaliser l'ensemble des surfaces non imperméabilisés soit 5720m², ainsi des arbres seront plantés sur la parcelle. L'utilisation d'espèces locales pour la végétation, adaptées au milieu et au paysage sera préconisée, ce qui favorisera la diversité de la faune locale.

Les essences de haies seront choisies dans la liste suivante (source PLU) :

Strate arborée

(Les arbres sélectionnés ne présentent pas de pouvoir allergisant connu)

Châtaignier
Erable plane
Erable champêtre
Erable sycomore
Epicéa commun
Hêtre
If
Marronnier
Merisier
Noyer commun
Néflier
Orme champêtre
Pin sylvestre
Pin noir
Pruniers à grappes
Pommiers
Poiriers
Robinier faux-acacia
Sorbier blanc
Sorbier des oiseleurs
Tilleul à petite feuille
Tilleul à grande feuille

Strate arbustive

Aubépine
Bourdaine
Buis
Chèvrefeuille
Clématite sauvage
Cornouiller sanguin
Eglantier
Fusain
Groseille
Houx
Noisetier
Prunellier
Ronce
Robinier faux acacias
Sureau noir
Sureau à grappes
Troène
Viorne obier

Plantes des fossés

Plantes aquatiques :

Nénuphar
Renoncule d'eau
Myriophylle
Châtaigne d'eau
Aloès d'eau

Plantes de berge et du bord des eaux :

Hosta
Iris sp.
Lysimaque
Renouée bistorte
Sagittaire
Astilbe sp.
Filipendule à feuilles palmées
Massette
Miscanthus sinensis
« Zebrinus »
Spartine pectinée
Carex stricta « Bowles Golden »
Juncus sp.

Arbres et arbustes du bord des eaux

Aulne glutineux
Cornouiller stolonifère
Saule blanc
Saule de vanniers
Saule Marsault

MATERIAUX

Les façades principales sont habillées de bardage métallique. Les façades Sud et Ouest sont réalisées en enduit pierre grisée (RAL 9001). Les couvertines ainsi que les menuiseries extérieures sont de teinte gris anthracite (RAL 7016).

Les candélabres sont de type BGP 333 DM avec Lampe LED d'une puissance de 106 W. La hauteur de mat est de 6,50 m d'une couleur gris métal. L'éclairage sera conforme à la réglementation en vigueur.

La toiture terrasse de type membrane PVC blanche sera recouverte de panneaux photovoltaïques.

PHASE DE TRAVAUX

Des nuisances temporaires lors de la phase travaux sont à prévoir pour les riverains et les usagers du site. Il s'agira de pollution auditive liée au trafic des engins de chantier et éventuellement quelques vibrations et poussières, notamment lors de la démolition des bâtiments existants. Des perturbations sur les circulations peuvent également être attendu du fait de la circulation des engins de chantier toutefois il s'agit de nuisances temporaires.

Construction d'un magasin Aldi Marché



136 Route de Marcoing,
59 267 PROVILLE

Maitrise d'ouvrage

IMMALDI

13 rue Clément Ader
77 230 DAMMARTIN EN GOELE
T: 03 27 93 24 16



Maitrise d'oeuvre

OBLIK Architectes

9 rue du commerce
59 790 RONCHIN
T: 03 20 10 05 61



Permis de Construire

Octobre 2021

PIECES COMPLEMENTAIRES
IMPACT PAYSAGER

Indice	Date	Objet
A	21/09/2021	création du document

PC 4 : NOTICE COMPLEMENTAIRE PAYSAGERE

La présente notice complémentaire a pour objet d'effectuer les précisions et compléments nécessaires sur le dossier de permis de construire d'un magasin Aldi Marché à Provville.

Les modalités douces

Afin de privilégier les modes d'accès au site pour éviter l'emploi de véhicules motorisés, il est prévu sur le projet initial un accès piétonnier (trottoir) jusque l'entrée du magasin. Sous le auvent, un parc à vélos est laissé à disposition des utilisateurs. Les places véhicules électriques sont bien présentes également sur le parking (nombre selon la norme, à savoir 8 places soit 1 place véhicules électriques pour 10 places). L'ensemble de ces dispositions est précisé sur le plan de masse complémentaire.

Imperméabilisation des terres agricoles et réchauffement climatique

Des bâtiments existants sont déposés sur le terrain (pour une surface de 725m²). Le présent projet a un impact moindre de ce fait en terme d'imperméabilisation de parcelle agricole, il ne s'agit pas d'un projet totalement neuf.

Cependant et pour compenser la perte d'espaces agricoles productifs, il est envisagé de planter des haies et arbustes comestibles, de type pommiers - essences locales- par exemple ou arbustes et haies comestibles, à disposition des usagers et employés du magasin. A titre d'exemple quelques illustrations.



Framboisier



Groseillier



Murier



Noisetier



Poirier



Pommier

Une attention particulière est portée à sur le choix des végétaux, avec la variation des essences à feuilles caduc et à feuilles persistantes. L'alternance de ces deux types de végétaux permet de marquer les saisons en ayant malgré tout un paysage végétal agréable.

Le projet se veut économe en énergie. Des panneaux photovoltaïques sont prévus en toiture dans le projet initial. Cette récupération d'énergie solaire permet de produire de l'électricité utilisée dans le magasin.

Une cuve de récupération d'eau de pluie est prévue au niveau des sanitaires (non indiqué sur le permis initial, complété présentement).

Afin de limiter l'impact de la perméabilisation des parkings, une partie des places de parking seront traités en dallage de type engazonnée :



Dalle TTE

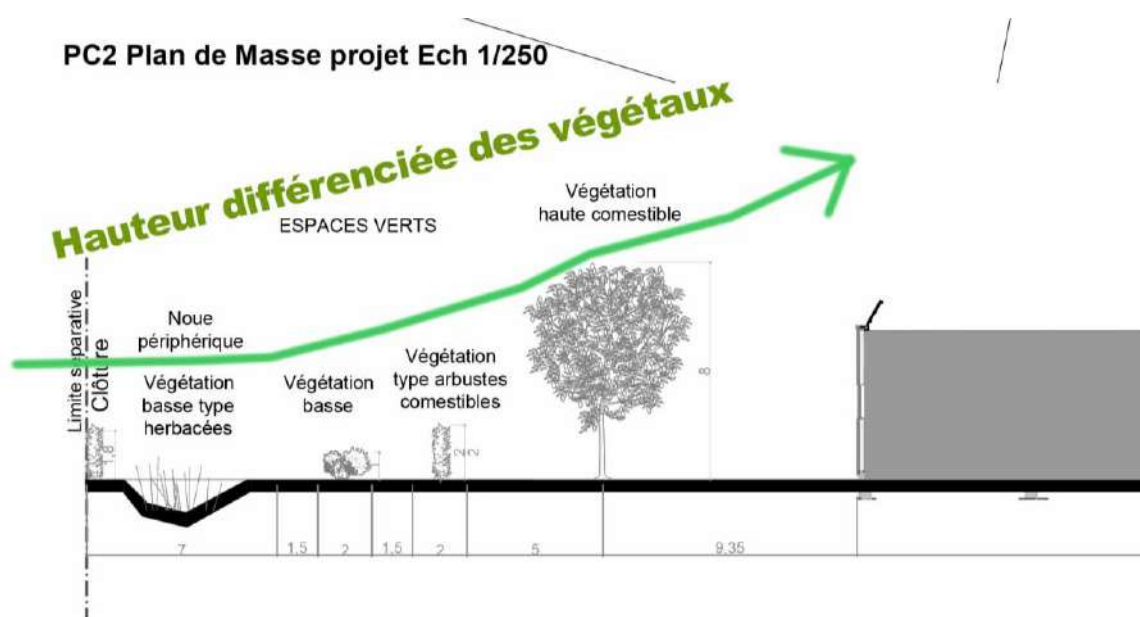
Les eaux de pluies seront traitées à la parcelle, par infiltration. En complément au permis initial, sur le parking, les eaux de ruissellement sont traitées à la parcelle, par ruissellement dans des noues périphériques et infiltration en suite. Cela permet de créer un écosystème spécifique, de type humide.

Une noue périphérique sera en place afin de développer la biodiversité, la flore locale et améliorera la capacité de perméabilisation des eaux pluviales sur le site.

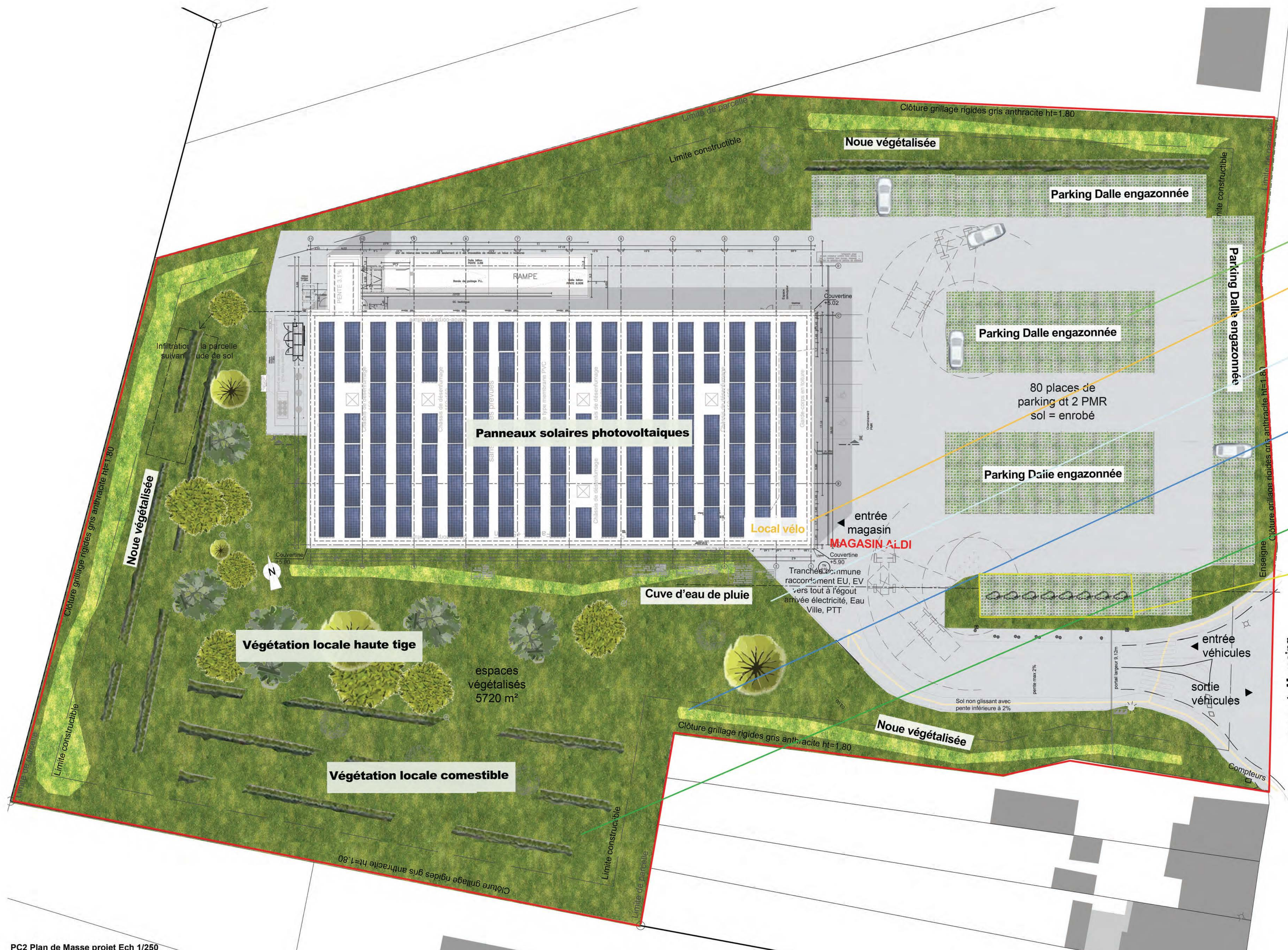


Insertion paysagère et jonction entre terre agricole et arrière du site.

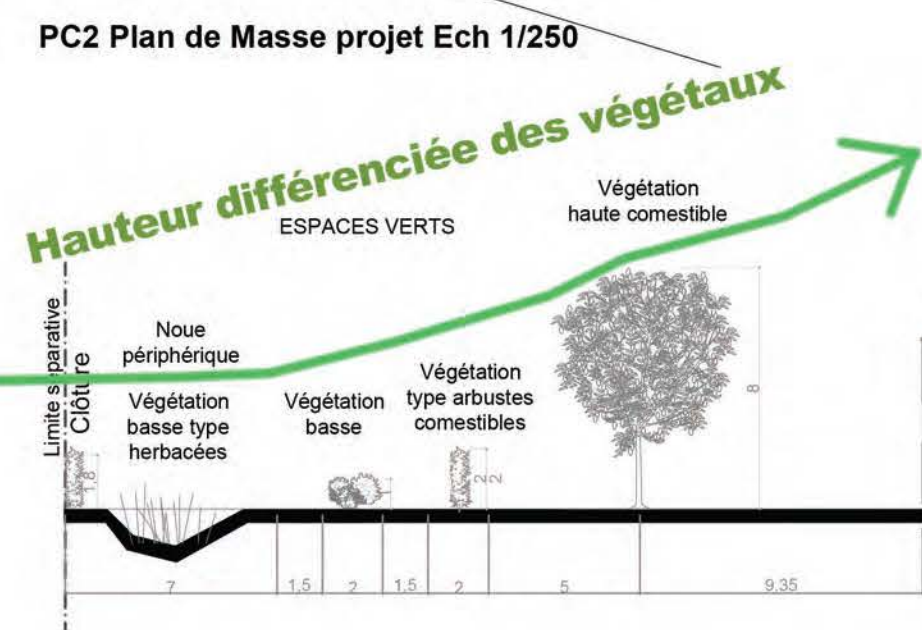
En complément au permis de construire initial et pour l'insertion paysagère du site et la jonction entre terre agricole et bâtiment, il est prévu de moduler les hauteurs de végétaux plantés afin d'arriver progressivement à la verticalité du bâtiment et ne pas heurter le visuel traditionnel agricole. Ainsi des arbres hautes tiges seront plantés près du bâtiment pour ensuite avoir des haies composées de végétaux de taille de plus en plus petite jusqu'à la limite séparative.



PC3 Coupe de principe AA' sur le projet Ech 1/250



- Perméabilisation des sols
- Mobilité douce
- Parc à vélo
- Accès piétons
- Récupération de l'eau de pluie
- Traitement des eaux par infiltration
- Développement de la flore et de la biodiversité locale
- Bornes rechargeables à énergie solaire



PC2 Plan de Masse projet Ech 1/250



PC3 Coupe de principe AA' sur le projet Ech 1/250

Projet: Construction d'un Aldi Marché à PROVILLE **PC** PC complémentaire - Paysager
Mait.d'ouvrage: IMMALDI **Date:** 26/11/2021 **N°** 1022 **Echelle:** 1/500 ème
 Pascaline Miannay - Antoine Payen - pmiannay@oblikarchitectes.fr - tel: 03.20.10.05.61

